



Messe-Online

Conditions générales d'utilisation

Préambule

Messe-Online est un site de gestion des célébrations liturgiques à destination des paroisses. Il regroupe en un seul portail les services suivants :

Faciliter la coordination des célébrations

- Tableaux synthétiques des lieux, horaires et responsables des célébrations
- Listes de diffusions contextuelles

Faciliter le travail des équipes liturgiques

- Outils de recherche de chants
- Classement des chants selon les temps de la liturgie
- Mise en exergue des chants favoris de la paroisse
- Ajout de commentaires à destination du secrétariat ou des animateurs

Aider les animateurs

- Présentation des textes, partitions et vidéos des chants
- Mise en avant des chants récemment appris
- Consultation des prochaines célébrations
- Notification des animateurs concernés en cas de modifications des chants choisis

Alléger le travail du secrétariat paroissial

- Aide à l'édition des feuilles d'assemblée
- Tenue du planning paroissial en temps réel
- Partage des déroulements détaillés et des feuilles d'assemblée avec les équipes

Informier les paroissiens

- Présentation générale de la paroisse
- Présentation des titres et vidéos des chants des prochaines célébrations
- Mise en ligne des feuilles d'informations paroissiales
- Présentation des équipes qui travaillent au service de la liturgie sur la paroisse
- Partage des news paroissiales

Modes d'accès

Le visiteur accède aux services selon son statuts et les équipes auxquelles il est associé :

- Simple visiteur – accès libre,
- Paroissien / Enfant de chœur,
- Membre du secrétariat paroissial
- Membre d'équipe « animation »
- Membre d'équipe « chants »
- Membre d'équipe « liturgique »
- Ministres ordonnés
- Curé et administrateurs

Simple visiteur – accès libre

Le simple visiteur peut consulter les éléments suivants :

- Page de présentations des paroisses et éditeurs de chants inscrits sur le service
- Liste des chants disponibles sur Messe-Online, classés par fond éditorial associés aux vidéos publiques de ces chants lorsqu'elles sont disponibles
- Déroulement simplifié des célébrations des 6 prochains jours (Lieux, horaires, titres et côtes des chants qui ont été choisis)
- Eventuelles feuilles d'information paroissiales déposées sur le site par les paroisses
- Eventuelles « news » (Brèves) paroissiales rédigées par les paroisses
- Les noms des membres d'équipes de chaque paroisse (avec leur accord)
- Formulaire de contact permettant de joindre le responsable du service.

Paroissien identifié et enfant de chœur

Une fois identifié, le paroissien a accès à des informations supplémentaires :

- Déroulement complet des messes ainsi que les textes et partitions des chants choisis.
- Le listing des équipes propose les liens pour contacter les personnes par mail.
- Consultation du planning paroissial
- Inscription en tant que membre d'équipe « Animation » ou « Service de l'autel » pour l'une ou l'autre des prochaines célébrations.
- Modification des informations qui lui sont relatives (identifiant, mot de passe...).

Membre du secrétariat paroissial

Une fois identifié comme paroissien, le membre du secrétariat paroissial peut :

- Associer les feuilles d'assemblée et d'animateur aux célébrations concernées.
- Editer le contenu des pages publiques de la paroisse (Logo, bannière, présentation, news, feuilles d'information paroissiales).

Membre de l'équipe d'animation d'une célébration

Une fois identifié et inscrit en tant qu'animateur ou participant à l'animation d'une célébration, le paroissien peut :

- Accéder à la bibliothèque de chants du site et aux outils de recherche associés
- Laisser des commentaires à destination de l'équipe liturgique ayant choisis les chants de la célébration (ils en seront alors notifiés par mail).

Membre de l'équipe « Chants » d'une paroisse

Une fois identifié et déclaré comme membre de l'équipe « chants » par le curé ou un des administrateurs, le paroissien peut :

- Accéder à la bibliothèque de chants du site et aux outils de recherche associés
- Amender et compléter la bibliothèque de chants du site
- Supprimer des chants de la bibliothèque du site
- Indiquer les chants « Favoris » de la paroisse
- Définir les pré-sélections de chants ou d'ordinaires de messes.

Membre d'une équipe liturgique

Une fois identifié et déclaré comme membre d'équipe liturgique par le curé ou un des administrateurs, le paroissien peut :

- Accéder à la bibliothèque de chants du site et aux outils de recherche associés
- Amender et compléter la bibliothèque de chants du site
- Déclarer de nouvelles célébrations sous réserve qu'elles aient lieu :
 - dans plus de 6 jours, si l'utilisateur se déclare responsable de la célébration,
 - dans plus de 45 jours sinon.
- Modifier la liturgie d'une célébration sous les réserves que celles mentionnées ci-dessus.
- Laisser des commentaires à destination des membres participants à l'animation des célébrations dont l'utilisateur est responsable (ils en seront alors notifiés par mail).
- Supprimer les célébrations dont il est responsable.

Ministres ordonnés

Une fois identifié et déclaré comme ministre ordonné par le curé ou un des administrateurs, il fait automatiquement partie du secrétariat paroissial et peut, en plus, réaliser les actions suivantes :

- Déclarer qu'il célébrera une célébration.
- Amender et compléter la bibliothèque de chants du site
- Déclarer et modifier la liturgie des célébrations, sans limites de temps.
- Supprimer une célébration
- Laisser des commentaires à destination de l'équipe liturgique ayant choisis les chants de la célébration (ils en seront alors notifiés par mail).

Curé et administrateurs

Une fois identifié et déclaré comme curé ou administrateur, l'utilisateur est considéré comme un ministre ordonné et peut, en plus, réaliser les actions suivantes :

- Gérer les chants de la bibliothèque du site
- Indiquer les chants « Favoris » de la paroisse
- Définir les pré-sélections de chants ou d'ordinaires de messes.
- Ajouter les baptêmes, mariages et autres évènements paroissiaux sur le planning
- Déclarer de nouveaux paroissiens et définir leur statut.
- Supprimer les comptes de ses paroissiens.
- Déclarer les différents lieux de célébrations disponibles sur la paroisse.
- Définir les membres des équipes paroissiales (presbytérales, liturgiques, chant)
- Définir tous les acteurs des célébrations
(sans qu'ils aient besoin de s'inscrire par eux-mêmes).

Inscription au service

La demande d'inscription au service doit être faite par le curé de la paroisse ou son représentant, désigné « **responsable paroissial** » dans la suite de ce document.

L'inscription et l'accès au service se fait sous réserve que la paroisse cotise au SECLI (Secrétariat des Editeurs de Chants pour la Liturgie).

La demande d'inscription devra contenir :

- Le nom et l'adresse postale de la paroisse.
- Les nom, prénoms et adresse mail du **curé**.
- Si le responsable paroissial n'est pas le curé de la paroisse :
 - Les nom, prénoms et adresse mail du **responsable paroissial**.
 - Lettre de délégation de pouvoirs signée par le curé.
- Un justificatif de règlement du forfait dû au SECLI pour l'année en cours.
Note : Il sera demandé au début de chaque nouvelle année.

A la première inscription d'une paroisse, les trois premiers mois d'utilisation du service est offert pour faciliter la prise en main et l'évaluation du service proposé par les acteurs paroissiaux.

Durée et renouvellement de l'abonnement

Le service est proposé sur la base d'un abonnement mensuel :

- Il peut être interrompu à tout moment sur simple demande du **responsable paroissial**.
- En cas d'interruption sur demande de la paroisse, tout mois commencé est dû.
- Cet abonnement est payable trimestriellement ou annuellement.

Un mail de notification parviendra à chaque responsable **paroissial** 15 jours avant l'expiration de l'abonnement, lui indiquant les modalités de renouvellement de celui-ci.

Faute de renouvellement dans les 15 jours suivant l'expiration de l'abonnement, l'accès au portail paroissial sera bloqué et les comptes des utilisateurs gelés.

Sauf régularisation, l'ensemble des informations paroissiales (portail public, historique du planning paroissial, comptes utilisateurs, suggestions thématiques...) seront définitivement détruits 2 mois après l'expiration de l'abonnement.

Messe-online se réserve le droit d'interrompre définitivement le service à tout moment, un mail de notification sera alors envoyé à chaque **responsable paroissial** 30 jours avant.

Tarification (en € TTC) et modalités de règlement

Messe-online se refuse à imposer de la publicité intempestive à ses utilisateurs, les abonnements des paroisses représentent donc sa seule source de revenus.

Le tarif d'abonnement au service dépend de la taille de la paroisse, selon la grille ci-dessous :

Nb de pratiquants	Tarif mensuel (TTC)
< 100	2,50 €
De 100 à 150	5,00 €
De 150 à 250	8,00 €
De 250 à 350	10,00 €
De 350 à 450	15,00 €
De 450 à 1000	23,00 €
De 1000 à 1500	30,00 €
De 1500 à 2000	40,00 €
De 2000 à 2500	50,00 €
De 2500 à 3000	60,00 €
De 3000 à 3500	70,00 €
Au-delà de 4000	100,00 €

Notes

- Cette grille peut être revue au début de chaque année, dans la limite de 10% par rapport aux tarifs de l'année antérieure.
- Les bornes des tranches sont basées sur la base tarifaire publiée par le SECLI, seule une évolution du barème du SECLI pourra amener à une modification de ces bornes.

Le règlement s'effectuera par virement bancaire sur le compte suivant : *

MESSE-ONLINE

55, rue Jacques Brel

59190 HAZEBROUCK

IBAN : FR76 3000 3007 9400 0501 2446 161

BIC : SOGEFRPP

Notes

- En cas d'erreur de versements, les trop perçus sont remboursés sous 15 jours.
- Les éventuels frais de virement sont à la charge du client.

Responsabilité légale

Contenu déposé par les utilisateurs

La paroisse est directement responsable, aux yeux de la loi, des contenus déposés par leur paroissiens identifiés. Toute utilisation illégale ou non conforme de l'espace de stockage proposé donnera lieu à la fermeture définitive du portail paroissial incriminé.

Ceci couvre notamment :

- Les textes de présentation, logo et bannière de la paroisse
- Les feuilles d'informations paroissiales
- Les « News » paroissiales
- Les feuilles d'assemblées et déroulés complets associés aux célébrations.
- Les documents joints en tant que partitions aux chants.

Confidentialité des informations personnelles

Messe-online s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations personnelles fournies par les utilisateurs.

Les adresses mail des utilisateurs ne seront utilisées que pour les usages suivants :

- Identifiant unique de chaque utilisateur
- Présentation de l'adresse mail aux autres paroissiens identifiés (pour faciliter les contacts).
- Notification des modifications de déroulement de célébrations aux membres y participant.
- Notification des nouveaux commentaires sur les chants des célébrations aux membres concernés
- Alertes en cas d'absence d'animateur pour une célébration ayant lieu dans moins de 3 jours (sous réserve que l'utilisateur s'y soit explicitement inscrit).
- Notification des évolutions majeures du service, le cas échéant.
- Responsable paroissial : Notification techniques ou juridiques associées à la vie du service.

Le mot de passe définis par l'utilisateur est stocké sous forme cryptée et sans possibilité d'être décryptée par nos soins : En cas d'oubli, il ne pourra vous être renvoyé. Le cas échéant, un mail vous sera envoyé pour en saisir un nouveau.